

Article

« De l'oral à l'écrit en Ontario français : les contes du Détroit »

Marcel Bénéteau

Port Acadie : revue interdisciplinaire en études acadiennes / Port Acadie: An Interdisciplinary Review in Acadian Studies, n°16-17, 2009-2010, p. 135-145.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/045137ar>

DOI: 10.7202/045137ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

De l'oral à l'écrit en Ontario français : les contes du Détroit

Marcel Bénéteau
Université de Sudbury

Résumé

En 1938, Joseph-Médard Carrière a noté à la main des contes du Détroit — la technologie ne permettant pas alors l'enregistrement des récits — et les a laissés sous forme d'un manuscrit dactylographié en orthographe phonétique qui reproduit de façon intéressante la prononciation du français régional. Comment conserver les particularités de ce parler régional tout en rendant les contes accessibles au plus grand public possible? Soucieux de faciliter la lecture et de conserver la nature orale des textes, nous avons décidé, pour des raisons qui seront discutées en atelier, de transcrire cette collection en orthographe normalisée, puisque la représentation orthographique ne fonctionne relativement bien que si tous les lecteurs suivent les mêmes conventions. La régularisation de l'orthographe semble une tâche facile... Mais quels pièges se cachent à l'intérieur de cette déclaration anodine!

Mon expertise dans ce domaine se limite essentiellement à l'édition d'un manuscrit de contes recueillis par Joseph-Médard Carrière en 1938 dans la région de Windsor, dans le Sud-Ouest ontarien. La collection, qui comprend vingt-cinq contes, demeura inédite jusqu'à la publication que j'ai préparée avec Donald Deschênes, avec la collaboration de Jean-Pierre Pichette, ouvrage qui parut en 2005 sous le titre *Contes du Détroit*¹. Il s'agit d'une réécriture en orthographe normalisée de la transcription originale de Carrière; le présent exposé portera donc sur les principes que nous avons adoptés pour guider notre travail et des choix que nous avons dû faire afin de présenter ces contes de tradition orale sous forme écrite².

Notre tâche semblait au départ relativement simple, puisque nous partions non d'un enregistrement sonore, mais d'une transcription déjà établie : un manuscrit dactylographié par Carrière, qui se voulait une représentation fidèle des récits racontés dans le parler régional du Détroit. Étant moi-même natif de cette région, je peux affirmer que le texte de Carrière, en orthographe phonétique, se lit à haute voix de façon assez fidèle au parler régional. Nous avons toutefois opté pour une réécriture des contes, exercice qui se donnait le noble objectif de produire un texte accessible au lecteur général tout en respectant la nature orale des

1. *Contes du Détroit recueillis par Joseph-Médard Carrière*, présentés par Marcel Bénéteau et Donald Dechênes, Sudbury, Prise de parole, « Agora », 2005, 312 pages.
2. Une partie du présent article est une adaptation de Marcel Bénéteau, « Joseph-Médard Carrière et les contes perdus du Détroit », dans Bénéteau et Deschênes, *op. cit.*, p. 9–38.

contes. Tout cela devait se faire en suivant la simple démarche de régulariser l'orthographe de Carrière — exercice qui s'avéra beaucoup plus difficile que prévu.

Joseph-Médard Carrière et la francophonie du Détroit

Avant de parler de notre travail, il convient de dire quelques mots sur la région du Détroit, et aussi sur le collecteur des contes. « Le Détroit » comprend le territoire de l'ancienne colonie fondée par les Français en 1701 et désigne les terres des deux côtés de la rivière Détroit, cours d'eau qui sert aujourd'hui de frontière internationale entre le Canada et les États-Unis. De nos jours, le fait français a bel et bien disparu de la rive états-unienne, où la ville de Détroit domine le paysage linguistique, culturel et économique de la région, mais il persiste du côté canadien, où la péninsule du Sud-Ouest ontarien s'insère comme un poinçon dans le territoire états-unien qui l'entoure de trois côtés. Les francophones du Sud-Ouest — qui habitent la ville de Windsor et les comtés avoisinants d'Essex et de Kent — sont toutefois en position extrêmement minoritaire, représentant environ cinq pour cent de la population totale de la région³. La situation était assez différente lors du passage de Carrière en 1938 : à cette époque, la région jouissait encore d'une forte concentration de francophones des deux côtés de la rivière.

La région de Windsor se distingue davantage dans la mesure où elle est le premier peuplement européen permanent dans ce qui est aujourd'hui l'Ontario et la plus ancienne communauté francophone à l'est de Montréal. Longtemps isolé par rapport aux autres centres francophones du pays, le Sud-Ouest ontarien demeura à l'écart de beaucoup des développements linguistiques et culturels qui se produisirent ailleurs dans la francophonie nord-américaine. Les pressions d'assimilation ont été énormes tout au cours du xx^e siècle, mais ont toutefois mené à la mise en place de réseaux politiques, culturels et scolaires qui assurent pour le moment la survie de la langue. Mais la spécificité culturelle qui évolua dans cet environnement unique au cours des trois derniers siècles est en voie de disparition rapide, la langue et l'identité émergente se conformant de plus en plus à ce qui est la norme ailleurs au Canada français. La transmission des traditions orales, pour sa part, cessa plus ou moins à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Mes enquêtes auprès de la population du Sud-Ouest au cours des années 1990 ont mis à jour un fonds assez impressionnant de chansons traditionnelles qui persistent

3. Et ce sur la seule rive canadienne; si on inclut dans nos chiffres la population de la région métropolitaine de Détroit, qui s'élève à presque trois millions habitants, la population francophone, qui compte environ 20 000 âmes, disparaît presque complètement dans l'environnement démographique.

dans la mémoire des personnes âgées. Mais c'est loin d'être le cas pour les contes traditionnels, desquels on ne retrouve que quelques bribes et vestiges. La collection de Joseph-Médard Carrière, recueillie sur ce terrain il y a maintenant plus de soixante-dix ans — à une époque où la spécificité culturelle des francophones du Détroit était encore bien en évidence — représente donc une occasion inespérée de prendre conscience de ce volet important de la tradition orale du Sud-Ouest. À mon avis, toute édition qui ne tiendrait pas compte des particularités du parler régional serait un acte de mauvaise foi envers la communauté en question, ainsi qu'envers Joseph-Médard Carrière lui-même.

Joseph-Médard Carrière, reconnu surtout pour ses recherches aux États-Unis (principalement en Indiana, en Illinois et au Missouri), était en fait franco-ontarien d'origine, né à Curran, près d'Ottawa, en 1902. Formé en philologie romane à Harvard et à la Sorbonne, il passa sa vie professionnelle aux États-Unis, d'abord à l'Université Northwestern et plus tard à l'Université de Virginie. Il est reconnu à juste titre pour son œuvre la plus célèbre, *Tales from the French Folklore of Missouri*, collection qui parut en 1937⁴. Ce qui est moins connu est le fait qu'il fit quelques séjours dans la région de Windsor en 1936 et encore en 1938, et qu'à cette deuxième occasion, il prit en dictée vingt-cinq contes des habitants de la région⁵. Les efforts pour retrouver la trace des informateurs de Carrière ont été décrits ailleurs et ont été globalement insatisfaisants; nous ne pouvons affirmer avec certitude qu'un individu nommé Joseph Groulx, du village de Tecumseh, lui donna un nombre indéterminé de contes⁶.

La cueillette des contes se faisait à cette époque par la dictée, la technologie de l'époque ne permettant pas l'enregistrement de longs récits. Carrière enregistra plus de quatre-vingts chansons sur cylindres de cire à Vieilles-Mines, au Missouri, mais à cet endroit comme à Windsor, il dut noter les contes à la main. Il décrit la démarche employée dans l'introduction de *French Folk-tales of Missouri* : « *I recorded these in longhand at the moment they were being told [...] developed a writing technique which enabled me to reproduce the tale in its entirety, when told at a speed slightly slower than normal. [Je notai ces derniers au long au moment où on me les racontait [...]] (j'ai) élaboré une technique d'écriture qui me permettait*

4. Voir Marcel Bénéteau, « Joseph-Médard Carrière... », *op. cit.*, p. 16–21, pour une courte biographie de Carrière; voir aussi l'article de C. Ray Brassieur, « Joseph Médard Carrière (1902–1970): “Collector” of Missouri French Folktales », *Missouri Folklore Society Journal*, nos 18–19 (1996–1997), p. 119–125 (publié en 1998).
5. Selon ses propres notes, Carrière aurait relevé un vingt-sixième conte, qui semble être perdu; voir fonds Joseph-Médard Carrière (F246), Division des archives de l'Université Laval, Archives de folklore.
6. Voir Marcel Bénéteau, *loc. cit.*, pour une discussion de la provenance des contes.

de reproduire le conte en entier lorsqu'il était raconté à une vitesse quelque peu plus lente que la normale]. » On peut se demander au départ si cette méthode nécessitant la parole « plus lente que normale » constitue un rendement fidèle de la tradition orale — cela ne représente certainement pas le contexte naturel dans lequel les contes étaient transmis. Mais pour ce qui en est de la justesse de la transcription, je crois qu'on peut s'y fier. Rappelons que Carrière était formé en philologie et qu'il effectua au cours de sa carrière de nombreuses études linguistiques sur le parler du centre-ouest américain. Il avait l'oreille juste et il élaborait un système de transcription beaucoup plus simple et abordable que celui des autres folkloristes de son époque. Par exemple, si on compare son style à celui de Germain Lemieux — l'autre grand folkloriste de l'Ontario français —, la méthode de Carrière est un modèle de clarté et de simplicité. Je ne reproduirai pas ici un exemple de la transcription que le père Lemieux a utilisée dans les trente-deux volumes de sa collection *Les vieux m'ont conté*, méthode que Jean-Pierre Pichette a décrite de la façon suivante : « *foule d'apostrophes, de lettres manquantes [...], de mots déformés visuellement qu'il [le lecteur] doit lire et relire, souvent à haute voix, afin d'en saisir le sens exact* »⁷. Comme la page suivante du manuscrit de Carrière le montre, la transcription originale des *Contes du Détroit* ne choque pas indûment l'œil du lecteur et le sens se décode sans effort surhumain (ill. 1).

Il reste quand même plusieurs difficultés avec un tel texte. C'est une chose d'en lire une page, mais un livre entier en ce format épuiserait vite la patience du lecteur ordinaire. D'ailleurs, si juste que puisse être la représentation orthographique, celle-ci ne constitue pas une véritable transcription phonétique. Le texte demeure une approximation de l'oral. Les conventions orthographiques ne peuvent pas saisir toutes les nuances phonétiques. Par exemple, bien que la distinction entre le [a] ouvert et le [ɑ] postérieur ait tendance à disparaître en France — où *patte* et *pâte* se prononcent essentiellement de la même façon — la différence est toujours significative en Amérique française (on peut dire que ça [sa], ça [sa] existe encore au Canada [kanada]). Comment tenir compte de ce fait orthographiquement sans multiplier des signes diacritiques discutables? La question n'est pas théorique : lorsque Carrière transcrit la terminaison des verbes à la troisième personne en -a (« *i' écoute* »), doit-on l'interpréter comme un imparfait [i ekuta] ou un passé simple [i ekuta]? Dans bien d'autres cas, l'orthographe de Carrière n'a pas la rigueur d'une

7. Jean-Pierre Pichette, « Notre transcription », dans Conrad Laforte, *Menteries drôles et merveilleuses – Contes traditionnels du Saguenay recueillis et présentés par Conrad Laforte*, Collection « Mémoires d'homme », Montréal, Quinze, 1978, p. 13.

coll. J.-M. Carrière, no no 4
Conte-type 313

Leconte de Lisle

-Les trois canes ou les trois jarrequières- -1-

C'éta ène fois l'ava in roi dans in certain pays et puis dans l'pays ouésin i'ava pas d'roi, mé c'éta in prince qui conduisa l'pays. Ène bonne fois journée le prince pis le roi s'renconte dans in auberge, dans in hôtel. Le roi, c'éta in homme qui éta ben bourru pis le prince, c'éta in jeune homme qui éta ben plai(é)sant. Ça fé qu'le roi demande au prince en sacrant si i voula jouer ène partsie d'cartes pour leu pays. Le prince ouèya qu'le roi éta si mâva i'a consentsi, mé l'marché éta que celui qui pardra la partsie d'cartes sera oubligé d'faire tout c'que l'aute voudra qu'è fasse. Le sort a tombé sus l'prince, i'a pardzu la partsie. Là le roi s'leve pis i dzit au prince: " D'main matin si t'es pas rendzu à ma méson à neuf heures, ch'te f'rai trancher la tête. Le prince sava seul'ment pas oùsqu'éta le pays dzu roi, et puis comment faire pour s'rende dans c'pays-là. Ça fé qu'i part à marcher jusqu'à tant qu'i arrive à ène p'tsite rivière. Là i'a aparçu trois canes: de canards qui s'baigna, mais i n'en faisa pas grand cas. Comme i'éta assis qui jongla, i'aparçoit les trois canes sortair d'l'eau, pis qu'i commencent à s'habiller. Mé l'jeune homme avant d's'assir au ras d'l'eau, i s't'adané à passer oonte le butin des filles, des canes et puis i prend ène jarrequière. I pensa qu'i ava des fées apra s'baigner in peu plus loin. Mé quante i'a vu les canes sortair d'l'eau et puis s'habiller, i'écouta leu discours, mé tout c'qui attenda: "Évousqu'Est ma jarrequière?" pis, "T'es T'as pris ma jarrequière?" Mé i'en ava deusse qui dzisa: "Si tsu peux trouver ta jarrequière, arrange-toué comme tsu voudras, moué j'm'en vas." Ça fé qu'vlà les deux filles partsies. Aussitôt qu'i s'est aparçu qu'les deux aute éta partsies, i s'en va trouver l'aute qui charcha sa jarrequière pis i yi dzit ben poliment qu'i l'ava sa jarrequière. Alle l'tourmenta pour qu'i yi donne sa jarrequière au plus vite en yi dzisant qu'le roi, son père, éta ben mâva et puis qu'si ça arriva pas quant et

1. Page du manuscrit de Joseph-Médard Carrière

transcription phonétique. Pour ne citer qu'un exemple additionnel, il utilise des apostrophes pour indiquer la chute du *e* dans « *Ch'te f'rai trancher la tête* » et dans « *seul'ment* », mais pas dans « *jarrequière* » (jarretière) — quoiqu'il soit fort douteux que le conteur ait prononcé le mot « ja-re-quière » en toutes syllabes.

Il faut donc se rendre à l'évidence : malgré l'effort qu'on peut y consacrer, le résultat final d'une telle démarche ne plaira à personne. Les linguistes n'en seront pas satisfaits, les ethnologues n'en auront pas besoin, le grand public sera frustré par sa lecture. Certaines modifications au texte nous paraissaient donc nécessaires, mais nous ne voulions pas aboutir à la production de textes littéraires. Nous voulions rester fidèles au concept de la littérature orale, qui a ses propres rythmes et règles. Notamment, dans le cas de cette collection particulière, nous voulions que le produit final soit clairement reconnaissable dans la langue du Détroit, sans pourtant poser d'obstacles au lecteur d'ailleurs.

Une approche linguistique

Nous n'avons pas voulu réinventer la roue; nous n'étions pas les premiers à examiner la question et il existait déjà des protocoles parfaitement adéquats pour nous mener à notre but. Entre autres, l'étude de Vivian Labrie, *Précis de transcription de documents d'archives orales*⁸ et l'exposé de Jean-Pierre Pichette dans *Menteries drôles et merveilleuses*⁹ nous ont tous les deux servi de guides. Nous avons voulu faire quelques adaptations pour répondre à nos besoins particuliers, mais dans l'ensemble nous avons suivi les grandes lignes de leurs démarches : respecter, dans la mesure du possible, les paroles du conteur, en prenant toujours soin de ne pas poser d'obstacles déraisonnables au lecteur. La clé est évidemment d'établir des principes qui permettront de réduire l'arbitraire autant que possible, sans pour autant se lier les mains face aux cas particuliers qui peuvent surgir : un système tout aussi logique que flexible. S'il y avait innovation dans notre méthode, c'était de rattacher notre démarche à des principes linguistiques formels; c'est-à-dire que nous avons tenté de bien mettre en évidence les écarts par rapport à la langue standard selon les différents niveaux linguistiques : phonétique, morphologique, syntaxique et lexical. Chacun de ces volets nécessitait ses propres règles; chacun exigeait d'ailleurs des exceptions particulières. Cet encadrement s'avéra utile et nous fournit des balises importantes dans notre démarche. Mais l'exercice démontra toutefois que l'élimination complète

8. Vivian Labrie, *Précis de transcription de documents d'archives orales*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, « Instruments de travail » n° 4, 1982, 217 pages.

9. Jean-Pierre Pichette, *op. cit.*, p. 11–21.

de l'arbitraire est pratiquement impossible, sauf peut-être au niveau phonétique; ici, la décision simple de remettre en orthographe normale toute tentative que faisait Carrière de reproduire la prononciation locale réglait bel et bien la question. Je vais donc résumer brièvement notre façon de faire aux trois autres niveaux, tout en notant quelques faits de langue qui résistent à un traitement rigide et univoque, exigeant au mieux des notes supplémentaires justifiant leur exception à la règle et au pire l'aveu d'une défaite méthodologique face à la créativité linguistique de nos conteurs.

Lexique

Commençons avec le dernier volet énoncé, sans doute celui pour lequel une approche systématique est la plus facile à mettre en pratique. Le principe est simple : nous respectons pleinement le vocabulaire des informateurs. Les archaïsmes, les régionalismes et les emprunts à l'anglais sont reproduits intégralement. Les mots en question paraissent en caractères italiques et leurs définitions figurent dans un glossaire à la fin du livre. Nous traitons de la même façon certains mots français considérés rares, vieillis ou littéraires, ou employés avec une acception différente de celle donnée dans les dictionnaires modernes du français général, comme le *Petit Robert*. Cette démarche se limite bien au vocabulaire : toutes les autres sortes d'écarts du français général sont présentés en caractères normaux. Alors les variantes phonétiques employées par les conteurs sont rendues en graphies normales et ne sont pas représentées au glossaire (par exemple, *suyers* devient « souliers », *chousse* devient « souche »). Nous avons cependant fait une exception lorsqu'il s'agit d'une ancienne prononciation ou d'une graphie autrefois considérée comme la forme normative (*fosset* « fossé », *fret* « froid », *astheure* / à *cette heure* « maintenant ») et encore pour certaines formes morphologiques (*laite*, forme invariable de « laid » et « laide », et *veuve*, forme invariable de « veuf » et « veuve »).

Mais l'application trop stricte de ce principe devient tout aussi dérangeante que les problèmes que nous cherchons à éliminer; trop de mots en italiques finissent par créer une autre sorte de distraction pour le lecteur. Afin de ne pas déranger la lecture, nous avons reproduit en caractères normaux un certain nombre de vocables à haute fréquence qui sont largement attestés en Amérique française : ainsi *de même* « pareil », *mauvais* « méchant » (et vice-versa), *icitte* « ici », *embarquer* « monter », *de quoi* « quelque chose », *à matin* « ce matin », *à terre* « par terre », etc., sont présentés en caractères normaux et sont absents du glossaire.

Syntaxe

Nous avons aussi respecté, dans la mesure du possible, la structure des phrases créées par les informateurs. Il va sans dire que le style oral diffère grandement du style écrit : celui-ci possède ses propres critères de répétition, de rythme et de rhétorique, qui se traduisent parfois mal à l'écrit. Dans certains cas, nous avons découpé de longues phrases en unités plus abordables, faisant deux ou trois phrases là où il y avait une douzaine de propositions reliées par une lourde succession de *pis*. De même, lorsqu'une omission de Carrière lui-même ou une élision trop brusque de la part du conteur aurait pu mener à la confusion, nous avons inséré un mot entre crochets pour clarifier le sens de la phrase. Il en est de même pour certaines phrases où la répétition est clairement due à la confusion ou à l'hésitation du conteur. Enfin, nous avons éliminé un certain nombre de *il dit* : bien que faisant partie du style oral, l'énoncé a parfois une fonction de ponctuation qui est plutôt vide de sens; sa répétition excessive sur la page imprimée a un effet très différent de l'oral.

Outre ces rares exceptions, la structure des phrases demeure celle du conteur, même lorsqu'il s'agit de constructions qui s'éloignent sensiblement de celles du français général. Comme partout ailleurs en français oral, la forme négative comporte rarement la première partie de la négation et est exprimée simplement par *pas*; nous n'avons pas remplacé la première partie de la négation. Plusieurs autres usages ne se conforment pas aux règles d'accord du français moderne; par exemple, *personne* et *tout le monde*, aujourd'hui considérés comme sujets singuliers, prennent dans la bouche de nos conteurs un verbe pluriel (« *Personne vont la manquer* », p. 29). Le français oral emploie un ordre différent pour les pronoms personnels dans une phrase à l'impératif; ainsi, nous avons respecté les constructions telles que « *redonne-moi-le* » (p. 52) et « *envoyez-moi-le* » (p. 99).

La langue orale du Détroit accorde aussi une fonction beaucoup plus large qu'en français moderne aux pronoms relatifs *qui* et *que*. Comme il était commun aux *xvii^e* et *xviii^e* siècles, ils sont utilisés couramment là où le français moderne emploie *dont*, *où*, *auquel*, *duquel*, etc.; nous avons donc laissé intactes des phrases telles que :

Il s'est aperçu qu'il y avait un châssis qu'il avait personne là
[dans lequel il n'y avait personne] (p. 4)

Il s'élève une tempête que le bâtiment a péri [au cours de
laquelle] (p. 24)

Il s'en va à la chambre qu'il avait couché [où il avait couché, dans laquelle il avait couché] (p. 30)

Il rentre dans la première hôtel qu'il a arrivé [à laquelle] (p. 68)

Une autre variante omniprésente consiste en l'emploi de la formation *ce que* avec les adverbess interrogatifs *quoi, qui, comment, où* (« *ivou* »), *pourquoi*, etc. Cet usage relève aussi du français classique et était encore utilisé à l'époque de Molière; ici, on l'utilise aussi bien avec les adverbess interrogatifs qu'avec les pronoms relatifs dans un discours indirect :

comment ce que mon père a arrivé chez nous (p. 29)

Il se revire du côté d'où ce que la lueur venait (p. 25)

la fille à qui ce qu'il avait pris la jarretière (p. 17)

tout droit ivou ce que vous êtes (p. 17)

pour voir quel est-ce que c'est qui enlèverait la tête... (p. 68)

Puisque les variantes ci-dessus relèvent de la structure syntaxique et non du vocabulaire, nous les avons représentées en caractères normaux et ne les avons pas incluses dans notre glossaire.

Morphologie

C'est au niveau de la morphologie que les choix de réécriture les plus difficiles se sont présentés. Le français oral emploie des formes alternatives pour marquer le nombre et le genre, ainsi que les temps et les modes verbaux. Ces formes ne sont pas des variantes phonétiques; il ne s'agit pas simplement d'orthographe. Comparez les deux exemples suivants : lorsqu'un informateur prononce *abarge* au lieu de *auberge*, nous sommes évidemment en face de variante phonétique : le [o] est ouvert en [a], le [ɛ] de la deuxième syllabe est ouvert en [a]. Mais quand le même locuteur dit « *il faullait* » au lieu de *il fallait*, il s'agit de plus qu'une question de prononciation. Le parler populaire, cherchant à simplifier la langue, régularise la forme de l'imparfait sur le modèle de *il faut*, *il faudra*, *il faudrait*. Il en est de même pour l'emploi de *vas* à la première personne du singulier du verbe *aller* : il n'est pas question ici de prononciation, mais plutôt de régularisation sur le modèle de *tu vas* et *il va*¹⁰. Nous avons considéré ces

10. Ce qui est d'ailleurs la norme historique, *je vais* étant un développement relativement récent dans la langue.

variantes comme faisant partie intégrante du parler populaire et comme nécessaires à la reproduction du caractère oral des contes. Il en est de même pour les marques de nombre et de genre : ainsi, nous avons gardé *oreille* au masculin, et les mots suivants au féminin : *argent*, *habit*, *hôtel*, *oiseau* et *remède*. Nous avons aussi conservé la forme féminine de *deux* et *trois* en position tonique (« *J'en ai deusse* »). Il y a aussi une forme féminine du pronom démonstratif *ceux* (« *ceuses* »); *celui*, *celle*, *ceux* et « *ceuses* » sont parfois introduits par l'article défini : « *la celle* », « *les ceuses* ». Dans des cas semblables, où nous avons jugé que la variante morphologique s'éloignait trop du mot employé en français standard, nous l'avons mis en italique et inclus au glossaire.

Nous avons aussi jugé bon de normaliser certaines formes qui posaient de plus graves problèmes. *Ce*, *cet* et *cette* sont simplifiés dans la langue orale, invariablement prononcés [stə] et orthographiés « *c'te* » ou « *ste* »; pris entre le choix de reproduire une profusion d'apostrophes ou la répétition constante d'un mot inventé, nous avons normalisé l'emploi du mot. D'ailleurs, afin d'éviter la confusion, nous avons replacé *elles* comme pronom personnel pluriel féminin, bien que la langue orale emploie régulièrement « *ils* » pour le masculin et le féminin. Nous avons aussi refait l'accord féminin des participes passés en *-is* (*assis*, *pris*, *compris*, *surpris*, etc.), bien qu'il n'y ait pas d'accord à l'oral; dans ce dernier cas, je dois avouer que la décision était basée sur la crainte de paraître nous-mêmes être dans l'erreur en ayant simplement oublié de faire l'accord (ce qui aurait sans doute causé une distraction à la lecture).

C'est enfin parmi les formes verbales que nous retrouvons les plus grands écarts par rapport au français général; pour la plupart, nous avons respecté les variantes et nous les avons représentées en caractères normaux. À l'infinitif, l'ancienne forme « *assire* » s'emploie régulièrement pour *asseoir*; nous retrouvons aussi les variantes morphophonétiques « *falloir* » (falloir) et « *tiendre / quiendre* » (tenir). Au présent de l'indicatif, nous notons quelques régularisations comme « *ils font* », « *ils turent* », « *ils s'éteignent* ». Comme nous l'avons déjà mentionné, *je vais* est toujours régularisé en « *je vas* »; cette formation est d'autant plus évidente puisqu'elle sert à former le futur proche, presque toujours employé au lieu du futur simple. Nous avons donc conservé la variante morphophonétique « *m'as* » pour le futur proche : « *m'as te dire* » (*je m'en vais te dire*).

Les marques alternatives du subjonctif sont nombreuses et régulières. Nous avons gardé les formes analogiques des verbes *pouvoir*, *faire*, *aller* et *vouloir* (« *peuve* », « *faise* », « *alle* », « *veulle* »). Les verbes qui ajoutent *-iss* au radical, comme *finir*, fournissent un modèle analogique puissant pour la construction de subjonctifs, que nous retrouvons dans

les verbes *marier* (« *mais que tu te marisses* »), *remercier* (« *il faut qu'on te remercisse* »), *continuer* (« *il fallait qu'elle continuasse* ») et *promettre* (« *je veux que tu me promesses* »); nous avons gardé toutes ces formes. Nous avons cependant normalisé l'emploi très fréquent du subjonctif des verbes *avoir* et *être*, que Carrière transcrit comme « *aye* » et « *sèye* », puisqu'il s'agit plus d'une ancienne prononciation que d'une forme alternative.

Enfin, parmi les temps composés, nous avons transcrit telles quelles les formes alternatives de participes passés : « *résoud* » (résolu) « *ouvri* » (ouvert) et « *poursui* » (poursuivi). L'emploi de l'auxiliaire *avoir*, comme à l'époque classique, est beaucoup plus généralisé en français oral qu'en français général (« *il a tombé* », « *il a arrivé* »); nous l'avons gardé ici, même avec des verbes pronominaux (« *il s'a endormi* », « *après s'avoir donné le trouble* », etc.). Enfin, le passé surcomposé est employé régulièrement à la place du plus-que-parfait, ce qui donne un sens beaucoup plus immédiat dans un récit oral :

après qu'il a eu bu... après qu'il a eu bien mangé (p. 26)

quand ils ont été partis (p. 28)

après que la Belle a eu bien pleuré (p. 29)

après qu'elle a été levée (p. 29)

après qu'ils ont eu soupé pis qu'ils se sont eu couchés, ça rempirait toujours (p. 143)

Conclusion

Évidemment, la réécriture de la transcription de Carrière, indispensable à la diffusion de sa collection auprès d'un public large et diversifié, nous éloigne davantage du caractère oral des contes; le résultat final, ayant gagné sur le plan de l'accessibilité, ressemble encore moins à la parole des conteurs. Nous avons inclus dans notre introduction une brève étude phonétique pour tenir compte de certains aspects perdus dans le processus de réécriture, mais le fait seul de respecter trois volets linguistiques de la transcription originale (lexique, syntaxe et morphologie) et non le quatrième (phonétique) témoigne de l'arbitraire que nous cherchons tous à écarter. La démarche nous paraît le meilleur compromis trouvé à ce jour, mais il faut bien se faire à la réalité que les meilleures transcriptions ne sont que des approximations de l'oral.



Marcel Bénéteau



Pause-café